



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex
Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : sntrsins@vjf.cnrs.fr
Site Web : <http://sntrs.fr/>

Vendredi 2 Mars 2012

Communiqué de Presse

RGPP : la cacophonie entre Inserm et CNRS !

Le gouvernement et les Directions des EPST nous ont tant vanté la grande cohésion régnant entre les organismes grâce aux Alliances et en premier lieu entre le CNRS et l'Inserm avec l'Aviesan. Or, la mise en œuvre des plans d'action des fonctions supports dans le cadre de la RGPP donne lieu à une situation ubuesque où l'Inserm et le CNRS s'affrontent au sujet de l'avenir de la Délégation Régionale (DR) de Lille.

Le Conseil d'Administration du CNRS du 17 février 2012 a voté son plan d'action RGPP où il est clairement indiqué que la DR Inserm de Lille allait dès 2013 être «*accueillie*» dans les locaux de la DR CNRS du Nord avec «*mutualisation des charges de gestion*», pour «*rechercher des économies de moyens*».

La Direction Générale de l'Inserm a juré ne pas être au courant ! Dans le projet de plan d'action RGPP soumis au prochain Comité Technique convoqué le 13 mars 2012, la Direction de l'Inserm avance un autre projet de restructuration de la DR en commun avec le CHRU et le Cancéropôle de Lille. Elle ajoute qu'elle souhaite prendre «*en charge la gestion des unités CNRS de ce périmètre géographique [i.e. Lille, Rouen, Caen, Amiens] pour les thématiques santé et biologie* » !

Cette guéguerre est lamentable et n'honore pas les Directions des deux organismes. Voilà à quoi aboutit la logique d'une organisation de la recherche fondée avant tout sur la concurrence. Cela est renforcé par l'application de la RGPP dont la finalité est la réduction des dépenses de fonctionnement et en personnel. Dans cette période de pénurie, il est essentiel d'être le délégataire de gestion. D'où la lutte pour savoir qui va être le maître d'œuvre de la RGPP dans la région Nord. Bien entendu les deux Directions d'organisme n'ont pas demandé aux personnels concernés leur avis.

Compte tenu du plan d'action RGPP de l'Inserm, le SNTRS CGT s'étonne que les tutelles ministérielles aient validé au Conseil d'Administration du CNRS son plan d'action sur ce point. Le Ministère de la Recherche va-t-il regarder les deux principaux organismes de recherche se disputer une Délégation Régionale en comptabilisant les coups ?

Pour le SNTRS-CGT, l'Inserm et le CNRS doivent garder la gestion de leurs Délégations Régionales et de leurs laboratoires.

Annexe :

Plan d'action voté au CA CNRS du 17 février 2012:

"Dès l'adoption de ce Plan d'action, le CNRS proposera à l'INSERM d'accueillir sa délégation régionale dans les locaux de la DR Nord et de mutualiser les charges de gestion du bâtiment. Une telle opération pourrait être mise en œuvre pour le 1er janvier 2013. "

Plan d'action INSERM (soumis au CT INSERM du 13 mars 2012) :

" ... L'Inserm est favorable à la proposition du CHRU de regrouper dans une Maison de la recherche commune la délégation régionale de l'Inserm, le Cancéropôle, le bureau de gestion de la recherche de l'Université et la DRCI. La DRCI se transforme en un Groupement interrégional de recherche clinique et d'innovation couvrant un territoire identique à la délégation régionale Inserm et au Cancéropôle (Lille, Rouen, Caen, Amiens). L'Inserm proposera par ailleurs au CNRS que la délégation régionale Nord-Ouest de l'Inserm prenne en charge la gestion des unités CNRS de ce périmètre géographique pour les thématiques santé et biologie. " !!

Contact : Jean KISTER, Secrétaire Général Adjoint SNTRS CGT , 0682353533